

## **Un nouveau Prix de l'artiste autochtone s'ajoute aux prestigieux Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts**

*Fredericton, le 22 février 2023* – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) a le plaisir d'annoncer la création d'un quatrième Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts : le Prix de l'artiste autochtone.

Dès 2024, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick ajoutera un quatrième prix créé spécifiquement pour célébrer les réalisations d'un.e artiste autochtone travaillant au Nouveau-Brunswick. En étroite collaboration avec des partenaires autochtones, dont le Cercle des Aîné.es, **artsnb** vise à soutenir toujours mieux la croissance des pratiques des artistes autochtones au Nouveau-Brunswick par le biais de divers programmes, projets et structures. La création de ce quatrième prix fait écho aux objectifs du plan stratégique 2022-2027 d'artsnb.

« Le fait d'honorer un.e artiste autochtone qui se distingue de façon exceptionnelle en recevant un Prix de la lieutenante-gouverneure est un honneur en soi, une première dans l'histoire et un prix qui suscitera la fierté et motivera les membres de nos Premières nations à atteindre de plus hauts sommets de reconnaissance et d'inclusion ! », partage Hubert Francis, membre du conseil d'administration d'**artsnb** et membre du Cercle des Aîné.es.

### **En savoir plus sur les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts**

Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes du Nouveau-Brunswick. Ces prix reconnaissent et récompensent les artistes qui se sont distingué.es par l'excellence de leurs réalisations en arts visuels, en arts littéraires et en arts de la scène. Les prix de 20 000 \$ sont décernés à chaque deux ans. Le financement des Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts sera assuré par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick et des commandites.

**La période de mise en candidature pour les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts de 2024 est maintenant ouverte.** Les candidatures sont acceptées dans quatre (4) catégories : Prix en arts visuels, Prix en arts littéraires, Prix en arts de la scène et Prix de l'artiste autochtone. Pour plus d'informations et pour proposer une candidature, veuillez consulter notre site Web.

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a pour mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province.*

**-30-**

**CONTACT MÉDIAS : Audrée Hamelin-St-Amour**, agente des communications:  
[comm@artsnb.ca](mailto:comm@artsnb.ca) ou 506-259-9776